



Groupe et associe?s à l'actif du bilan

Par Imop

Bonjour,

Je vous contacte car je me pose une question.

Quand on lit un bilan et qu'un montant est indiqué dans Groupe et Associés à l'actif du bilan, comment savoir s'il s'agit d'une créance qu'un associé personne morale a envers la société ou s'il s'agit d'une créance d'une société fille envers cette société?

La contrepartie d'un CCA envers une fille doit elle se mettre absolument à cet endroit dans l'actif du bilan de la mère?

Merci pour votre aide,

Imop

Par ESP

Bienvenue,

Au bilan, le compte courant d'associé est inscrit au passif de la société, donc dette au même titre qu'un crédit bancaire. Mais s'il figure à l'actif, c'est serait un compte courant d'associé débiteur.

Nous sommes un site juridique, pour ce genre de question, c'est à un expert comptable qu'il faudrait vous adresser.

Par AGeorges

Bonsoir Imop,

La contrepartie d'un CCA envers une fille doit elle se mettre absolument à cet endroit dans l'actif du bilan de la mère?

Dans une SARL ou une SAS, un CCA débiteur est interdit, c'est même passible d'amende (il me semble).

Et comme un CCA 'crédeur' est du passif et pas de l'actif, comme vous a dit ESP, il est probable que ce que vous citez soit une dette de la société fille.

Par exemple, pour une holding, ne pas avoir payé les services communs (exemple qui peut être sans rapport avec votre cas).